

Vélos électriques et chemin de randonnées



La pratique du VTT dans les régions de montagne exige une bonne condition physique et compétence technique. Régulièrement des situations délicates surviennent sur les chemins de randonnée et cyclables. Les cyclistes et randonneurs doivent prêter une attention accrue, surtout lorsque le chemin est difficilement praticable et à la descente, lorsque la différence de vitesse entre les usagers est importante.

> Il suffit d'envoyer un e-mail à newsletter@newride.ch pour commander la newsletter de NewRide



Scepticisme vis-à-vis des vélos électriques

Grâce aux VTT électriques, tous les cyclistes ont dorénavant accès aux sentiers de haute montagne. La condition physique et les compétences techniques sont souvent négligées au détriment des beaux panoramas et de l'air frais de la montagne. Relativement lourds, les VTT électriques, exigent en effet de l'habileté, de l'agilité et une bonne stabilité – celui qui ne les maîtrise pas, est un danger pour lui-même et les autres. Le VTT électrique permet de grimper de nombreuses pentes qui deviennent à la descente, pour les cyclistes inexpérimentés, de dangereuses parties de glisse.

Christian Hadorn, chef de la direction de Suisse Rando, estime que « selon Suisse Rando, les vélos électriques limités à 25km/h et à 500W sont similaires aux vélos traditionnels en terme de vitesse et de style de conduite. » Il est cependant plus sceptique vis-à-vis des vélos électriques limités à 1000 W de puissance. Dans une prise de position, Suisse Rando, Swisscycling et d'autres organisations sont d'avis que l'utilisation de chemins pédestres par des véhicules électriques de plus de 500W doit être bannie en dehors de la voie publique (www.randonner.ch/download.php?id=3240_703fbbec).

C'est au plus fort de faire attention

Grâce aux vélos électriques, les cyclistes de différents niveaux peuvent faire des tours ensemble. Lorsque les vélos et vélos électriques roulent ensemble, la coexistence entre randonneurs et cyclistes est souvent bonne. NewRide est conscient des problèmes liés aux vélos électriques, en particuliers ceux de plus de 500W, et mise sur la mise en place de règles plutôt que des interdictions. En effet, l'application d'une interdiction est difficile à mettre en pratique, surtout pour certaines configurations de vélos électriques.

Pour atténuer les risques de conflit, une considération mutuelle est nécessaire. Fondamentalement, le plus fort fait attention au plus faible et le plus rapide au plus lent. Inversement, il faut sensibiliser les piétons à ne pas utiliser toute la largeur du chemin en présence de cyclistes. La planification des chemins pédestres joue également un rôle important : « La majorité des chemins de randonnées sont accessibles aux VTT. Il est cependant important que les parcours VTT soient bien planifiés et que les milieux intéressés (y compris les propriétaires fonciers) identifient et améliorent les lieux de conflits » explique Chirtsian Hadorn.

Responsabilité individuelle et vis-à-vis de tiers

Au vu de l'évolution de la situation juridique des chemins de randonnées suisses, le comportement des usagers jouent aussi un rôle. Que les randonneurs et cyclistes soient sceptiques vis-à-vis des vélos électriques est inévitable. Les utilisateurs de vélos électriques doivent montrer qu'il ne faut pas négliger les thèmes de la sécurité, des capacités et de la responsabilité.

Prévenir les situations conflictuelles sur les sentiers de randonnées

NewRide se joint aux objectifs pour une utilisation responsable des chemins pédestres. Les utilisateurs de vélos électriques doivent également être sensibilisés aux dangers et situations de conflits. Les problèmes surviennent souvent en raison d'un moment d'inattention ou par manque de connaissances.

Conseils pratiques

- Celui qui peut monter une côte, ne peut pas forcément la en redescendre. Vérifier en conséquence le profil du trajet et le type de revêtement du chemin avant l'excursion.
- Adapter la vitesse à ses propres capacités, à la topographie et aux conditions météorologiques.
- De nombreux cyclistes sous-estiment la vitesse en vélo électrique et peuvent être dangereux : la distance de freinage est imprévisible et sensiblement plus longue sur du gravier et des chemins que sur la route.
- Sur les chemins de randonnées, ne pas dépasser les piétons plus de deux fois plus vite que leur vitesse. Pour plus de clarté et éviter les situations dangereuse, utiliser la sonnette du vélo ou crier « je dépasse par la droite » depuis une distance raisonnable.

Impressum

Communication NewRide, c/o Schneider Communications AG, Postfach 77, 8913 Ottenbach, 044 776 21 30, kommunikation@newride.ch, www.newride.ch . © NewRide september 2014